



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-015-2023-06

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé

IDF-2023-06-08-00003 - Arrêté n°2023-133 fixant la composition non permanente de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour l'appel à projet se réunissant le 3 juillet 2023 (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-06-08-00003

Arrêté n°2023-133 fixant la composition non permanente de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour l'appel à projet se réunissant le 3 juillet 2023

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2023-133

Fixant la composition non permanente de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour l'appel à projet se réunissant le 3 juillet 2023

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté N°163-2021 modifié portant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Pour l'examen de l'appel à projet suivant :
l'appel à projet pour la création d'une structure dénommée « Lits Halte Soins Santé » (LHSS) de 25 places et d'une Equipe mobile santé précarité dédiée à la périnatalité (ou LHSS mobile si le porteur est un LHSS), à implanter dans le département de la Seine-et-Marne.

l'article 3 du l' arrêté N°163-2021 modifié est remplacé, par les dispositions suivantes :

« Sont désignés pour siéger en qualité de membres non permanents avec voix consultative :

1° Au titre des personnalités qualifiées :

- Monsieur Jacques-Bertrand DE REBOUL, Directeur adjoint à la Direction Régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement.

2° Au titre de la représentation des usagers spécialement concernés :

- Madame Marie-Lucine EPOH MOUSSOUA
- Monsieur Olivier BABOULAT

3° Au titre des personnels techniques de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France :

- Madame Caroline FRIZON, Cheffe de département « Personnes en difficultés spécifique, addiction », à la Direction de la santé publique.
- Monsieur Kevin BILE ACKA, Chargé de mission, département « Personnes en difficultés spécifiques, addictions » à la Direction de la santé publique
- Monsieur Benjamin GILBERT, Chef de projet Programme « aller-vers » & Personnes migrantes, Département PRAPS - Direction de la Santé Publique
- Madame Delphine CAAMANO, Directrice déléguée de la délégation départementale de la Seine-et-Marne

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

ARTICLE 4 :

Le Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 8 juin 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNE

Amélie VERDIER